

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 2 mai 2011

A Motion – contre la destruction des services publics

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. BOULHAMANE
M. SEGUIN
M. BELMHAND

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF
M. MACHU
Mme FEVRIER
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

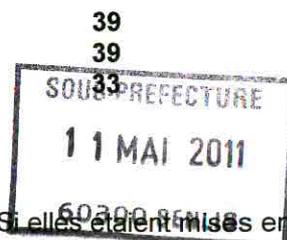
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Roland SPZIRKO, conseiller municipal, expose :

Deux nouvelles attaques graves sur la Santé et l'Education viennent d'être annoncées. Si elles étaient mises en œuvre, elles porteraient gravement atteinte aux besoins essentiels des habitants de notre ville. La première concerne l'annonce par l'Inspection Générale des Affaires sociales, 8 directement sous les ordres du ministre de la Santé, du projet de démantèlement de l'hôpital psychiatrique de Clermont Fitz James, le CHI, qui assure l'ensemble de la prise en charge des malades psychiatriques les plus graves sur l'ensemble du département et donc bien évidemment sur Creil et son agglomération.

Ce projet, qui n'est en réalité que la réactivation de la mouture mise au point il y a plus de deux ans par l'ancien directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation monsieur Forcioli, préconise la fermeture de 350 lits d'hospitalisation complète sur les 1000 existants aujourd'hui. Parallèlement à cela, il demande la fermeture massive d'une grande partie des structures d'accueil décentralisées existantes dans un grand nombre de villes du départements, qui existent à Creil et dans de nombreuses villes du département, soit l'équivalents de 600 lits au total.



maintenant !

En plus est réclamée une diminution massive des emplois soignants et autres, sur les 3 000 actuellement employés au CHI. Rappelons que le CHI est le premier employeur du département, voire de la région.

Et pour finir il est demandé la remise en cause d'un grande part des droits de salariés du CHI, qui pourrait aboutir à les faire travailler un mois de plus par an avec une paye amputée. Il s'agit bien d'une catastrophe sanitaire et sociale qui se met en place ; car cela entraînerait inéluctablement la disparition des soins pour les malades psychiatriques qui en ont le besoin le plus urgent. C'est d'autant plus irresponsable que bien loin de voir son activité baisser l'hôpital psychiatrique de Clermont Fitz James, le plus important de France, qui prend en charge y compris une partie des malades de la région parisienne, voit celle-ci augmenter sans cesse, ce qui est logique dans notre région particulièrement sinistrée par la crise avec la déstabilisation humaine que cela entraîne. Les services sociaux de la ville sont bien placés pour en témoigner, tout particulièrement à l'occasion des Etats Généraux de la Santé qui se déroulent actuellement.

La municipalité de Creil au nom de la défense de ses habitants veut affirmer sa solidarité au personnel qui a commencé à se mobiliser contre ce projet irresponsable et veut demander au ministre de la Santé de rapporter sans délais ce projet de démantèlement de la prise en charge des malades psychiatriques de la ville et du département.

Sur le volet de l'Education, jeudi 14 avril l'ensemble des enseignants du collège Rousseau à Creil, appuyé par les parents d'élèves, s'est mis en grève pour protester contre les projets de diminution de dotations des moyens d'enseignement annoncé par le ministère et le recteur d'Amiens. La diminution des enseignants et des heures prévues aboutirait, au moment où les classes de sixième vont connaître une très forte augmentation, à augmenter considérablement le nombre d'élèves par classes, certaines pouvant se retrouver même à plus de trente dans une zone reconnu jusqu'ici comme prioritaire. Là encore, s'attaquer ainsi aux besoins d'éducation indispensable au enfants dans un quartier populaire comme les cavées et le quartier du moulin, n'est pas un choix fait au hasard, mais est un choix de classe, qui illustre la politique d'agression du gouvernement contre les milieux populaires. Là aussi la municipalité de Creil veut affirmer la solidarité avec ses enfants en affirmant être aux côtés des enseignants qui combattent ces choix. Elle en réclame l'annulation comme la fin de toutes les suppressions de postes d'enseignant et de moyens dans toutes les écoles collèges et lycées.

Aussi il vous est demandé d'adopter cette motion qui serait envoyée au premier ministre, au préfet et au deux ministres intéressés, celui de la Santé et celui de l'Education.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Avec Creil pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil », ne prennent pas part au vote.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de solliciter du gouvernement l'abandon du projet de démantèlement de l'hôpital psychiatrique de Clermont Fitz James proposé par l'IGAS

Article 2 : de demander au gouvernement d'allouer des moyens supplémentaires pour la prise en charge des malades psychiatriques.

Article 3 : d'affirmer son entière solidarité au personnel dans son combat pour défendre ses droits et celui de la population de Creil menacés par ce projet

Article 4 : de demander au gouvernement que le projet de réduction des moyens alloués au collège Rousseau de Creil et à tous les autres établissements de l'Education nationale soit rapporté et que soit allouée l'augmentation nécessaire des besoins aussi bien en enseignants que pour les moyens qui doivent l'accompagner.

Article 5 : d'affirmer sa totale solidarité aux enseignants et aux parents d'élèves qui s'opposent à ces projets néfastes aux enfants et au personnel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MAI 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 MAI 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **11.05.11**

et publication ou notification le **09.05.11**

CREIL, le **11.05.11**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

